

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 511

28 février 2008

### SOMMAIRE

Abacus Holding S.A. ....	24506	Landia Invest S.A. ....	24525
Aleman Cordero Galindo & Lee (Luxembourg) S.A. ....	24528	LAR Participations S.A. ....	24504
Aleman Cordero Galindo & Lee (Luxembourg) S.A. ....	24501	MaMaison Résidences S.A. ....	24527
AqualInvest Finco S.à r.l. ....	24507	Millennium Sicav ....	24524
Archiduc Investments S.A. ....	24523	ML Poivre Stabilité S.e.c.s. ....	24483
Aviva Multimanager Fund ....	24496	Montpellier S.C.I. ....	24516
AZ Poids Lourds ....	24497	Nepsa S.A. ....	24522
B&B Project T (Lux 01) S.à r.l. ....	24508	Nomadic ....	24501
BRE/Europe Hotel Holding II S.à r.l. ....	24502	NT Human Services Investments S.A. ...	24517
Capital Investment Management Company ....	24522	Omega International S.A. ....	24517
Continental Finance Group S.A. ....	24502	Pavix Holding S.A. ....	24500
Coparrinal S.A. ....	24513	Quercis Investissement S.A. ....	24521
Digital Assets Group S.A. ....	24482	Questor S.A. ....	24511
Emerald First Layer "B" SA ....	24517	River Run Group Luxembourg ....	24509
Enyo Holding ....	24518	Sorin Finance Luxembourg S.A. ....	24519
Executive International S.A. ....	24514	Steriano Holding S.A. ....	24528
Fin.Ind.Int. S.A. ....	24495	Steriano Holding S.A. ....	24505
Fin.Ind.Int. S.A. ....	24495	Taragotshi Holding ....	24515
Gabien Holding S.A. ....	24502	TD Aktiengesellschaft ....	24516
Gabien Holding S.A. ....	24506	Tervita S.A. ....	24526
Janisinvest S.A. ....	24525	UBS (Lux) Structured Sicav ....	24513
		Winter Day S.A. ....	24528

**Digital Assets Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 89.977.

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding DIGITAL ASSETS GROUP S.A., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 89.977, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 14 novembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1798 du 19 décembre 2002, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 18 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 260 du 4 mars 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis Piva, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Karl Louarn, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie d'annonces comprenant l'ordre du jour publiées au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, dans le Lëtzebuurger Journal et dans la Voix du Luxembourg en date des 29 novembre 2007 et 13 décembre 2007.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert de siège.

2. Divers.

IV.- Qu'il appert de ladite liste de présence que sur les 7.900 actions en circulation, 10 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

Une première assemblée générale extraordinaire convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 27 novembre 2007 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu des articles 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu et en conséquence de modifier l'article 2, 1<sup>ère</sup> phrase des statuts pour y refléter le changement apporté suite au transfert de siège social ci-dessus, et de lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Piva, A. Braquet, K. Louarn, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, LAC/2008/889. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008021712/242/54.

(080020108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

**ML Poivre Stabilité S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 135.844.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. ML POIVRE REAL ESTATE GP, a private limited company (société à responsable limitée), having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, whose registration with the Trade and Companies Register is pending, (hereinafter the «General Partner»); and

2. ML POIVRE REAL ESTATE 1, a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, whose registration with the Trade and Companies Register is pending (hereinafter the «Limited Partner»),

3.- ML POIVRE REAL ESTATE 2, a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, whose registration with the Trade and Companies Register is pending (hereinafter the «Limited Partner»),

4.- ML POIVRE REAL ESTATE 3, a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, whose registration with the Trade and Companies Register is pending (hereinafter the «Limited Partner»),

5.- ML POIVRE REAL ESTATE 4, a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, whose registration with the Trade and Companies Register is pending (hereinafter the «Limited Partner»),

6.- ML POIVRE REAL ESTATE 5, a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, whose registration with the Trade and Companies Register is pending (hereinafter the «Limited Partner»),

(hereinafter individually, and any person admitted to accede to this Agreement as a limited partner, a Limited Partner, collectively the Limited Partners, and together with the General Partner, the Partners, and each of the persons referred to in 1. to 6. from time to time a Party and collectively the Parties),

all here represented by Mrs. Ute Bräuer, Maître en Droit, residing in Luxembourg, by virtue of proxies, given under private seal.

The said proxies, initialed *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in their hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**Art. 1. Interpretation.** Except as otherwise provided in this Agreement or required by the context, the following principles shall be applied in the interpretation of this Agreement:

(a) a reference to a person shall be construed as a reference to any individual, body corporate, partnership, unincorporated business association, trust, government, state or agency of a state or government;

(b) the singular includes the plural and vice versa;

(c) references herein to an Appendix, an Annex, a Clause, a Paragraph, a Recital, a Section, an Exhibit or a Schedule are references to an appendix hereof, an annex hereof, clause hereof, a paragraph hereof, a recital hereof, a section hereof, an exhibit hereto or a schedule hereto;

(d) the headings in this Agreement are for convenience only and shall not affect its interpretation or construction;

(e) any reference to this Agreement or any other agreement or document shall be construed as a reference to this Agreement or, as the case may be, such other agreement or document as the same may have been, or may from time to time be, amended or supplemented;

(f) Appendices, Annexes, Exhibits and Schedules to this Agreement form an integral part of this Agreement;

(g) any reference to a statute or treaty shall be construed as a reference to such statute as the same may have been, or may from time to time be, amended or re-enacted; and

(h) any reference herein to including shall be construed as a reference to «including but not limited to» unless the context otherwise requires.

**Art. 2. Formation.** The Parties hereby establish among themselves a limited corporate partnership (société en commandite simple) regulated by the laws of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and the present Agreement, under the name ML POIVRE STABILITE S.e.c.s. (the Partnership).

**Art. 3. Purpose.**

3.1. The object of the Partnership is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Partnership may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, units and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Partnership may directly or indirectly acquire and invest in real estate in Luxembourg or abroad.

3.3. The Partnership may borrow in any form except by way of public offer. The Partnership may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Partnership may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.4. In general, the Partnership may carry out any transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

**Art. 4. Registered office.**

4.1. The registered office of the Partnership is established at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the General Partner.

4.2. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

4.3. Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Partnership. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the General Partner.

**Art. 5. Duration.** The Partnership is established for an undetermined period of time.

**Art. 6. Capital and units.**

6.1. The capital of the Partnership is at five thousand one hundred euro (EUR 5,100.-), represented by fifty (50) ordinary units and one (1) management unit.

6.2. The General Partner hereby subscribes for the sole management unit and undertakes to make a cash contribution of one hundred euro (EUR 100.-).

6.3. Each Limited Partner hereby subscribes for ten (10) units and undertakes to make a cash contribution of one thousand euro (EUR 1,000.-).

6.4. All capital contribution shall be accounted for in the relevant partner's capital account, as set out under Schedule 1. The aggregate cash contributions of five thousand one hundred euro (EUR 5,100.-) shall be fully paid-in.

6.5. All units issued by the Partnership are and will remain in registered form. Each unit is indivisible. A Partners' register will be held at the registered office of the Partnership.

**Art. 7. Transfer of interests.**

7.1. The General Partner may not sell, assign, transfer, exchange, lease, mortgage, charge, hypothecate, pledge or otherwise convey or encumber, voluntarily or by operation of law, all or any portion of its interest in the Partnership unless it is unanimously approved in writing by all the Partners. Such transfer is only valid if the procedures required by article 1690 of the civil code are respected.

7.2. The transfer of a Limited Partner's unit in the Partnership to another Limited Partner is only valid with the prior consent of the General Partner. No Limited Partner shall have the right to transfer its interest to third parties, except with the prior consent of the General Partner and by means of a resolution of the general meeting of Partners adopted in the manner required for the amendment of this Agreement. Such transfers are only valid if the procedures required by article 1690 of the civil code are respected.

**Art. 8. Admission of additional Limited Partners.** The admission of new or additional Limited Partners and the issue of units thereto is subject to a resolution of the general meeting of Partners adopted in the manner required for the amendment of this agreement.

**Art. 9. Liability of the Partners.****9.1. General Partner**

The General Partner is personally, jointly and severally liable with the Partnership for all liabilities which cannot be covered by the assets of the Partnership.

**9.2. Limited Partners**

9.2.1. The Limited Partners shall be limited partners (commanditaires) of the Partnership and, as such, shall not be liable towards third parties except as expressly provided for in this Agreement or in terms of the mandatory provisions of the applicable Law.

9.2.2. Subject to this Clause Art.1, the liability of a Limited Partner will be limited to the amount of its respective contribution to the Partnership, and, except as otherwise required by law, nothing in this Agreement shall remove, diminish or affect such limitation, provided such Limited Partner complies with the provisions of this Agreement and any applicable Law.

**Art. 10. Management of the Partnership.** The Partnership shall be exclusively managed by its General Partner. The General Partner is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition and engages the Partnership towards third parties. The Partnership's signature may exclusively be used for the needs of the Partnership and within the limits of its object.

**Art. 11. Powers and obligations of the General Partner.**

11.1. The General Partner shall have full and exclusive charge and control of the management, conduct and operation of the Partnership in all respects and in all matters. Except as expressly provided in the present agreement or expressly required by the Law, the General Partner is hereby granted the right, power and authority to perform on behalf of the Partnership all acts which, in its sole judgement, are necessary, proper or desirable to carry out the aforementioned duties and responsibilities. The General Partner shall devote such time and attention to the Partnership as shall be necessary to conduct its business in an efficient manner.

11.2. The General Partner and the members or employees of the General Partner shall receive no remuneration from the Partnership for their duties. However, all reasonable costs or expenses borne on behalf of the Partnership or in connection with the management of the same shall be reimbursed by the Partnership.

11.3. The General Partner may be removed at any time if such removal is as a result of the General Partner's gross negligence, wilful misconduct, bad faith or reckless disregard of its obligations and duties as general partner of the Partnership. Such removal may only be effected by all Limited Partners unanimously.

**Art. 12. Representation of the Partnership.** The Partnership shall be bound towards third parties in all matters by (i) the single signature of any A manager of the General Partner, (ii) the joint signature of any A manager together with a B manager of the General Partner or (iii) the single signature of any person to whom such power has been validly delegated in accordance with the articles of association of the General Partner. Such delegate shall in no event be a Limited Partner.

**Art. 13. Restrictions on Limited Partners.** No Limited Partner shall:

- (a) be permitted to take part in, or interfere in any manner with, the control of the business or affairs of the Partnership,
- (b) have any voice in the management or operation of any Partnership assets, or
- (c) have the authority or power to act as agent for or on behalf of the Partnership or any other Partner, to do any act which would be binding on the Partnership or any other Partner, or to incur any expenditures on behalf of or with respect to the Partnership.

**Art. 14. Meetings of the Partners.**

14.1. Notice

The Partners shall meet as often as necessary upon call of the General Partner with at least eight days prior notice. The general meeting of Partners shall be held at the registered office of the Partnership or any other place as indicated in the convening notice. If all Partners are present or represented at a general meeting of Partners, the convening notices may be waived in writing.

14.2. Quorum

The general meeting of Partners shall not validly deliberate unless the General Partners and half (1/2) of the Limited Partners are present or represented.

14.3. Powers and voting rights

Each Partner in the Partnership shall have one vote in general meetings of Partners. Each Partner may appoint any person or entity as his/her attorney pursuant to a proxy given by letter, telegram, telex, telefax or e-mail, to represent him/her at a general meeting of Partners.

14.4. Majority

Subject to any other provision of this Agreement, resolutions at general meetings of Partners shall be passed validly by a simple majority of the total number of votes validly cast.

Amendments of this Agreement, including the admission of new or additional Limited Partners, require a majority of Partners representing three quarters of the corporate capital of the Partnership.

**Art. 15. Accounting year.**

15.1. The accounting year of the Partnership shall begin on the 1 of January and shall terminate on the 31 of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the establishment of the partnership and shall terminate on the 31 of December 2007.

15.2. Each year, the General Partner shall draw up an inventory, draft a management report and prepare in accordance with applicable law, the financial statements of the Partnership

**Art. 16. Annual general meeting of Partners.** The Partners' meeting is, after each accounting year, on the first Tuesday of the month of April required to approve the management report, the balance sheet and profit and loss account, the allocation of the results and to grant discharge to the General Manager.

**Art. 17. Allocation and distribution of profits and losses.**

17.1. The net profit of the Partnership, determined in accordance with the Luxembourg accounting standards, shall be allocated to the Partners' capital accounts pro rata to their average weighted capital accounts during the financial year.

17.2. Distributions of profits to Partners shall be made only to the extent of positive capital account balances resulting from profit allocations and only if voted by (i) Limited Partner(s) holding at least fifty percent of the capital interest in the Partnership, and (ii) the General Partner, all Partners acting in an exercise of their good faith discretion with regard to the financial advisability of such distributions at the time.

17.3. The General Partner shall not cause the Partnership to make any distribution:

- (a) unless there is sufficient cash available therefore;
- (b) which would render the Partnership insolvent; or

which, in the opinion of the General Partner, would or might leave the Partnership with insufficient funds or profits to meet any future contemplated obligations, liabilities or contingencies.

17.4. Losses, if any, shall first be borne by the Limited Partner(s) in proportion to the contribution by the Partner(s) to the Partnership and shall be deducted from the capital account of the Partner(s) until the mount of their capital accounts reaches zero. Losses that remain after the application of the provision in the previous sentences shall lead to negative capital accounts of the General Partner.

17.5. Any negative capital accounts of the General Partner must have been fully restored before any Limited Partners are entitled to any allocations and distributions in respect of their capital accounts pursuant to Section 16.1 of profits that have been gained in later financial years.

**Art. 18. Dissolution and termination of the Partnership.**

18.1. Prohibition of termination

Except as expressly provided herein, no Partner shall have the right, and each Partner hereby agrees not to take any action which would result in the dissolution, termination or liquidation of the Partnership. No Partner shall have the right, and each Partner hereby agrees not to petition a court for the dissolution, termination or liquidation of the Partnership, except as such rights are provided in this Agreement or are available under applicable law.

18.2. Events of dissolution

The Partnership may be dissolved:

- (a) upon a decision of the Partners by means of a resolution of the general meeting of Partners adopted in the manner required for the amendment of this Agreement.
- (b) upon the occurrence of an event specified under the Law; or
- (c) upon bankruptcy, dissolution, liquidation, or removal of the General Partner unless a successor has been appointed.

The death, legal incapacity, bankruptcy, dissolution or insolvency of a Partner shall not per se dissolve the Partnership.

18.3. Termination

Dissolution of the Partnership shall be effective on the day on which the event specified in section 18.2. herein occurs giving rise to the dissolution, but the Partnership shall not terminate until all the assets of the Partnership have been fully distributed as provided in section 18.5. herein.

Notwithstanding the dissolution of the Partnership, prior to the termination of the Partnership, as aforesaid, the business of the Partnership and the affairs of the Partners, as such, shall continue to be governed by this Agreement. Upon dissolution, the General Partner or, if there is none, a liquidator appointed by a majority of the three quarters (3/4) of Limited Partners shall liquidate the assets of the Partnership and distribute the proceeds thereof as contemplated by this Agreement.

18.4. Winding-up

In the event of the dissolution of the Partnership for any reason, the General Partner shall commence to wind up the affairs and the Partnership's investments. The General Partner shall have full right and unlimited discretion to determine the time, manner and terms of any sale or sales of assets pursuant to such liquidation having due regard to the activity and condition of the relevant market and general financial and economic conditions.

18.5. Distributions in liquidation

The proceeds of the liquidation shall be distributed by the General Partner in the following order of priority:

- (a) First, to discharge or make adequate provision for all the Partnership's debts and liabilities to creditors, including, to the extent permitted by law, debts owed to Partners; and

(b) Second, to any reserve fund which the General Partner deems reasonably necessary for any contingent or unforeseen liabilities or obligations of the Partnership; and

(c) Third to the Partners, in accordance with section 16 above.

#### **Art. 19. Miscellaneous.**

##### 19.1. Representations and warranties

Each Party hereby represents and warrants that on the date of this Agreement:

(a) To the extent it is a body corporate, it is duly organized and validly existing under the laws of its jurisdiction and it has full power and authority, corporate and otherwise, and all necessary permit and licenses, to carry on its business as currently being conducted, to own or hold under lease all properties owned or leased by it and to enter into and perform its obligations under this Agreement and any other agreements necessary to the transactions contemplated hereby or thereby to which it is or is to become a party.

(b) The execution and delivery by it, and the performance by it of its obligations under this Agreement has been duly authorized by all necessary action and (assuming the due authorization, execution and delivery by each other Party thereto) this Agreement constitutes a legal, valid and binding obligation, of it enforceable against it in accordance with its terms.

(c) Neither the execution and delivery by it of this Agreement, nor the consummation by it of any of the transactions contemplated hereby or thereby, nor the performance by each Party of its obligations hereunder or thereunder, (i) conflicts or will conflict with or violate in any respect any currently existing law or governmental rule, regulation, judgment or order or any judicial or administrative order or decree applicable to or binding upon it or on any of its properties, (ii) conflicts to the extent it is a body corporate or will conflict with its organizational documents, (iii) requires or will require the consent or approval of, the giving of notice to, the registration with, or the taking of any other action in respect of, or any order, permit waiver, exemption, authorization, consent, approval, registration and filing of or with, any Governmental Authority, except for such contents or approvals that have been obtained or notices that have been given or registrations that have been made or other actions that have been taken.

(d) There are no actions, suits or proceedings pending or, to the actual knowledge, after due inquiry, of it, threatened before any court or by or before any other governmental or public commission board, authority or agency, or any arbitrator which (a) if adversely determined, either individually or in the aggregate, would have a material adverse effect on a Party's financial condition of its ability to perform his/its obligations under this Agreement, or (b) call into question the validity and enforceability of or relate in any other material way to this Agreement or the transactions contemplated by any thereof.

##### 19.2. Assurances

19.2.1. The Limited Partners shall promptly upon request by the General Partner take any and all actions and adopt any and all resolutions required for or conducive to the implementation of the arrangements by and between them and the Partnership in accordance with the provisions of this Agreement.

19.2.2. Each of the Partners shall execute and deliver all such further documents and instruments and shall use its best efforts to take all such further action as may be reasonably necessary or advisable to consummate or implement expeditiously the transactions contemplated hereby. Moreover, upon the first request of the Partnership acting through the General Partner, the Partners shall provide all necessary information to enable the Partnership to meet its obligations under the so-called «Know Your Customer» regulations, which are in force in Luxembourg.

##### 19.3. Entire Agreement

This Agreement constitutes the entire understanding and agreement between the Parties in relation to its subject matter and replaces and revokes all prior agreements, undertakings, arrangements, understandings or statements of any nature made by the Parties or any of them whether oral or written (and, if written, whether or not in draft form) with respect to such subject matter. In the event of any ambiguities between the wording of this Agreement and any of its Schedules, Annexes, Exhibits or Appendices, the text of this Agreement shall prevail and the Parties shall at all times make all such amendments to any such Schedules, Annexes, Exhibits or Appendices so as to give full force and effect to the provisions of this Agreement.

##### 19.4. Rescission/annulment

The Parties hereby waive the right to seek rescission or annulment of this Agreement. The Parties expressly waive and renounce to, for the benefit of the other Parties, any and all of their respective rights to suspend performance of any of their obligations hereunder in the event of failure by any other Party to perform its obligations hereunder.

##### 19.5. Waiver

Failure by any Party hereto at any time or times to require performance of any provision shall in no manner affect its right to enforce such provision at a later time.

##### 19.6. Invalidity

If any of the provisions of this Agreement is or becomes invalid, illegal or unenforceable in any respect under any law, the validity, legality and enforceability of the remaining provisions shall not in any way be affected or impaired.

##### 19.7. Notices

19.7.1. Notices which may be or are required to be given hereunder by any Party to another shall, unless otherwise stated herein, be in writing and shall be deemed to have been properly given if delivered in person or if sent by express courier service or by facsimile, to the relevant at the address mentioned under Schedule 1 or such other address as may from time to time be designated by any Party hereto by notice addressed to the General Partner (in the case of notice by a Limited Partner) and to the Limited Partners (in the case of notice by the General Partner) to the persons and addresses mentioned under Schedule 1.

19.7.2. Any notice will be effectively served and shall be deemed to be received:

(a) on the day of receipt where any hand-delivered letter is delivered on a Business Day before or during normal working hours;

(b) on the following Business Day, where any hand-delivered letter is delivered either on a Business Day after normal working hours or on any other day;

(c) on the second Business Day following the day of posting from within the Grand Duchy of Luxembourg of any letter sent by post office inland first class recorded delivery mail postage prepaid;

(d) on the third Business Day following the day of posting to an overseas address of any prepaid registered letter;

(e) on the day of transmission where any facsimile or, where applicable, any email is transmitted on a Business Day before or during normal working hours, safe for confirmation of receipt by the deemed recipient; or

(f) on the following Business Day where any facsimile or, where applicable, any email is transmitted either on a Business Day after normal working hours or on any other day, safe for confirmation of receipt by the deemed recipient.

19.7.3. All consents, notices, agreements or approvals provided for or permitted by this Agreement shall be in writing, and a signed copy thereof shall be filed and kept with the records of the Partnership.

#### 19.8. Counterparts

This Agreement may be executed in any number of counterparts, all of which taken together shall constitute one and the same agreement.

#### 19.9. Costs

The Partnership shall be responsible for all the preliminary expenses incurred in relation to or in connection with the establishment of the Partnership,, and the execution of this Agreement.

#### 19.10. Assignment

This Agreement may only be assigned in whole, by any Partner, upon transfer of its units in the Partnership in accordance with this Agreement.

#### 19.11 .Successors and assigns

Except as otherwise specified in this Agreement, this Agreement shall inure for the benefit of and shall be binding upon the heirs, executors, administrators or other representatives, successors and assigns of the respective Parties hereto.

#### 19.12. Publication

Extracts of this Agreement shall be published to the extent and subject to the conditions prescribed by the Law.

#### 19.13.Governing law

This Agreement shall be governed by and be construed and have effect in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

#### 19.14. Jurisdiction

The Parties irrevocably agree that the competent courts of the City of Luxembourg are to have exclusive jurisdiction to settle any disputes which may arise out of or in connection with this Agreement and that accordingly any suit, action or proceedings arising there from or in connection therewith may be brought in such courts.

**Art. 20. General.** For each point not foreseen by the present Agreement, the Partners will refer to the Law.

#### *Subscription and payment*

All the units have been subscribed as follows

1. ML POIVRE REAL ESTATE GP , prenamed, one (1) management unit,
2. ML POIVRE REAL ESTATE 1, prenamed, ten (10) ordinary units
3. ML POIVRE REAL ESTATE 2, prenamed, ten (10) ordinary units
4. ML Poivre REAL ESTATE 3, prenamed, ten (10) ordinary units
5. ML Poivre REAL ESTATE 4, prenamed, ten (10) ordinary units
6. ML Poivre REAL ESTATE 5, prenamed, ten (10) ordinary units

All the units have been fully paid-up by contribution in cash so that the amount of five thousand one hundred Euro (EUR 5,100.-) is as now available to the company proof of which has been given to the undersigned notary.

*Statement - Costs*

The approximate amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Partnership as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 2,000.-.

*Extraordinary general meeting*

The above named parties, representing the entirety of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting (the Meeting) of the Partners and having stated that the Meeting is regularly constituted, have passed the following sole resolution by unanimous vote:

The Partnership's registered office shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons in case of divergences between English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en Français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. ML POIVRE REAL ESTATE GP , une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en voie d'inscription dans le registre de commerce et des sociétés, (ci-après «Commandité»), et

2. ML POIVRE REAL ESTATE 1, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en voie d'inscription dans le registre de commerce et des sociétés, (ci-après «Commanditaire»),

3. ML POIVRE REAL ESTATE 2, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en voie d'inscription dans le registre de commerce et des sociétés, (ci-après «Commanditaire»),

4. ML POIVRE REAL ESTATE 3, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en voie d'inscription dans le registre de commerce et des sociétés, (ci-après «Commanditaire»),

5. ML POIVRE REAL ESTATE 4, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en voie d'inscription dans le registre de commerce et des sociétés, (ci-après «Commanditaire»),

6. ML POIVRE REAL ESTATE 5, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en voie d'inscription dans le registre de commerce et des sociétés, (ci-après «Commanditaire»),

(ci-après individuellement, avec toute personne admise à adhérer à cet acte comme associé commanditaire, un Associé Commanditaire, collectivement les Associés Commanditaires, et ensemble avec le Commandité, les Associés, et toute personne mentionnée sous 1. et 2. comme une Partie et collectivement les Parties),

toutes ici représentées par Madame Ute Bräuer, Maître en Droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, ès qualité en vertu de laquelle elles agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts (les Statuts) d'une société qu'ils déclarent constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Interprétation.** A moins que cela ne soit autrement décidé dans cet accord ou requis par le contexte, les principes suivants devront être appliqués dans l'interprétation de cet accord:

(a) toute référence à une personne sera interprétée comme référence à n'importe quel individu, que cela soit une société constituée, une association, une association non enregistrée, un trust, un état ou un agence d'état ou un gouvernement;

(b) le singulier inclut le pluriel et vice-versa;

(c) les références ci-dessus à un appendice, à une annexe, à une clause, à un paragraphe, à un considérant, à une section, à un objet exposé ou à un agenda sont des références à un appendice des présentes, à une annexe des présentes, à une clause des présentes, à un paragraphe des présentes, à un considérant des présentes, à une section des présentes ou à un agenda aux présentes;

(d) les titres sont pour la convenance de cet accord seulement et n'affecteront pas son interprétation ou sa construction;

(e) n'importe quelles références à cet accord ou à n'importe quels autres accords ou documents seront interprétées comme référence à cet accord ou, selon les circonstances, à un tel autre accord ou document comme cet accord aurait avoir à être modifié ou complété;

- (f) les Appendices, Annexes, Exposés et Agenda de cet accord font partie intégrante de cet accord;
- (g) n'importe quelles références à des statuts ou traités devront être considérées comme une référence à de tel statuts et ainsi qu'à ces mêmes statuts qui pourrait se trouver modifié ou amendé; et
- (h) n'importe quelle référence ci-dessus à inclure sera interprétée comme référence à «inclure mais pas limitée» à moins que le contexte l'exige autrement.

**Art. 2. Formation.** Par le présent Acte, les Parties établissent entre elles une société en commandite simple régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et par le présent Acte sous le nom ML POIVRE STABILITE S.e.c.s (la Société).

### **Art. 3. Objet.**

3.1. L'objet de la Société est l'acquisition de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises de quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par voie de souscription, acquisition, et échange ou par tout autre moyen toute action, unité, et autre titres de participation et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut directement ou indirectement acquérir et investir dans l'immobilier au Luxembourg ou à l'étranger.

3.3. La Société peut emprunter sous toutes les formes sauf par voie d'offre publique. La Société peut prêter des fonds notamment les fonds provenant d'emprunt et/ou de l'émission de titres de créance, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut également donner des garanties et consentir des sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La société peut en outre nantir, transférer, aliéner ou créer toute sûreté en relation avec tout ou partie de ses actifs.

3.4. En général, la Société peut conduire toutes opérations, prendre toute mesure pour la sauvegarde de ses droits et entreprendre toute transaction directement ou indirectement liée à son projet ou susceptible de les développer ou de les étendre.

### **Art. 4. Siège social.**

4.1. Le siège social de la Société est établi 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu dans le Grand Duché du Luxembourg sur décision de l'Associé Commandité.

4.2. Si des événements politiques ou économiques se produisent ou sont imminents, qui sont de nature à perturber l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre ce siège et l'étranger, le siège social peut être déclaré avoir été provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la disparition complète de ces circonstances anormales.

4.3. Une telle décision, cependant, ne peut avoir aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration du transfert du siège social doit être prise et portée à la connaissance des tiers par l'Associé Commandité.

**Art. 5. Durée.** La société est établie pour une durée indéterminée.

### **Art. 6. Capital et unités.**

6.1. Le capital de la Société est fixé à cinq mille cent euro (5.100,- EUR) représentés par cinquante (50) unités ordinaires et une (1) unité de commandité.

6.2. Par le présent Acte, l'Associé Commandité souscrit la seule unité de commandité et s'engage à faire une contribution en espèces de cent euro (EUR 100,-)

6.3. Par le présent Acte, chaque Associé Commanditaire souscrit dix (10) unités ordinaires et s'engage à faire une contribution en espèces de mille euro (EUR 1.000,-).

6.4. Toutes contributions au capital doivent être comptabilisées sur le compte d'associé correspondant comme fixé sous l'agenda 1. Le montant global des contributions en espèces s'élevant à cinq mille cent euro (5.100,- EUR) est entièrement payé.

6.5. Toutes les unités émises par la Société sont et resteront nominatives. Chaque unité est indivisible. Un registre des Associés sera tenu au siège social de la Société.

### **Art. 7. Transfert des intérêts.**

7.1. L'Associé Commandité ne doit pas vendre, assigner, transférer, échanger, prêter, mettre en gage, faire payer, hypothéquer, gager ou autre transfert ou propriété, volontairement ou par l'application de la Loi, tout ou portion des ses intérêt dans l'association, à moins qu'il n'ait été unanimement approuvé par écrit par tout les Associés Commanditaires. Un tel transfert sera seulement valide si la procédure prévu à l'article 1690 du code Civil est respecté.

7.2. Le transfert d'une unité de commandité dans la Société à un Associé Commanditaire sera seulement valide avec l'accord préalable de l'Associé Commandité. Aucun Associé Commanditaire n'a le droit de transférer ses intérêts à une partie tierce, excepté avec le consentement préalable de l'Associé Commandité et par le biais de l'adoption d'une résolution de l'Assemblée Générale des Associés. Un tel transfert ne sera valide que s'il respecte la procédure requise à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 8. Admission d'Associés Commanditaires.** L'admission de nouveaux ou additionnels Associés Commanditaires et l'émission d'unités est sujet à l'approbation par l'Assemblée Générale des Associés suivant la manière utilisée à tout amendement de cet accord.

**Art. 9. Responsabilités des Associés.**

9.1. Associé Commandité

L'Associé Commandité est personnellement et solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes qui ne peuvent être honorées par les actifs de la Société.

9.2. Associé Commanditaire

9.2.1. Les Associés Commanditaires seront des Associés Commanditaires de la Société et ne sont pas responsables à l'égard des tiers, sauf mention expresse de l'Acte ou de la Loi.

9.2.2. Sous réserve de la clause 9.2 Art.1<sup>er</sup>, la responsabilité d'un Associé Commanditaire est limitée au montant de sa contribution dans la société, et sauf disposition légale contraire, rien dans l'acte ne peut supprimer, réduire ou affecter cette limitation, dès lors que l'Associé Commanditaire concerné se confirme aux stipulations du présent acte et de toutes lois applicables.

**Art. 10. Gestion de la Société.** La Société est exclusivement gérée par l'Associé Commandité. L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition et engage la Société à l'égard des tiers. La signature de la Société doit être exclusivement utilisée pour les besoins de la Société et dans les limites de son objet.

**Art. 11. Pouvoirs et obligations de l'Associé Commandité.**

11.1. L'Associé Commandité a la charge et le contrôle plein et exclusif de la gestion, de la direction et des opérations de la Société à tous égards et en toutes circonstances. Sauf expressément prévu dans le présent Acte ou expressément requis par la Loi, l'Associé Commandité a le droit, et le pouvoir d'accomplir pour le compte de la Société tous actes qui, selon son seul jugement, sont nécessaire, utiles ou souhaitables pour l'accomplissement de ses devoirs et responsabilités tels que mentionnés ci-dessus. L'Associé Commandité doit consacrer à la Société tout le temps nécessaire à la conduite efficace des affaires de cette dernière.

11.2. L'Associé Commandité et les membres ou employés de l'Associé Commandité ne recevront aucune rémunération de la part de la Société pour leurs tâches. Cependant, tous les coûts et dépenses raisonnables engagés pour le compte de la Société ou en relation avec la gestion de cette dernière seront remboursés par la Société.

11.3. L'Associé Commandité peut être révoqué à tout moment si cette révocation a pour cause une faute lourde, la mauvaise gestion, la mauvaise foi ou la négligence caractérisée par le Commandité dans ses obligations et devoirs d'Associé Commandité de la Société. Une telle révocation ne peut être décidée que par tous les Associés Commanditaires unanimement.

**Art. 12. Représentation de la Société.** La Société est engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances par (i) la signature unique de tout manager A de l'Associé Commandité, (ii) la signature conjointe de tout manager A avec un manager B de l'Associé Commandité ou (iii) la signature unique de toute personne à qui un tel pouvoir a été valablement délégué dans les conditions des Statuts de Commandité. Ce mandataire ne peut en aucun cas être un Associé Commanditaire.

**Art. 13. Restrictions concernant les Associés Commanditaires.** Aucun Associés Commanditaires ne devra:

(a) Être permit de prendre part, ou d'interférer de quelque manières que ce soit avec le contrôle de la gestion des affaires de la société,

(b) D'avoir des voix prépondérante dans la gestion ou la gestion des fonds de la société, ou

(c) D'avoir de l'autorité ou un pouvoir d'agir en tant que représentant au nom de la société ou de tout autre Associé, d'accomplir quelques actes que ce soient qui engageraient la société ou tout autre Associés, ou de contracter quelque dépenses que ce soient au nom ou pour le compte de la société.

**Art. 14. Assemblées des Associés.**

14.1. Notice

Les Associés pourront se réunir aussi souvent que nécessaire après avoir reçu convocation de l'Associé Commandité au moins huit jours à l'avance. L'Assemblée Générale des Associés devra avoir lieu au siège social de la société ou à tous autres endroits indiqués dans l'acte de convocation. Si tout les Associés sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, l'acte de convocation peut ne pas être rédigé par écrit.

14.2. Quorum

L'Assemblée Générale des Associés ne pourra pas valablement délibérer si l'Associé Commandité et la moitié (1/2) des Associés Commanditaires ne sont pas présents ou représentés.

14.3. Pouvoirs et droits de vote

Chaque Associés de la Société doit avoir une voix à l'Assemblée Générale des Associés. Chaque Associés peut nommer n'importe quelle personne ou entité comme son/sa représentant en vertu d'une procuration donnée par lettre, télégramme, télex, téléfax ou e-mail, afin qu'il/elle le représente à l'Assemblée Générale des Associés.

#### 14.4. Majorité

Sous réserve d'autre disposition prévue par cet accord, les résolutions des Assemblées Générales des Actionnaires pourront être valablement prises à la majorité simple du total du nombre de votants.

Toutes modifications apportées à cet accord, y compris l'admission de nouveaux Associés Commanditaires, devront requérir la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

#### Art. 15. Année Sociale.

15.1. L'exercice comptable de la Société commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, à l'exception de la première année de l'exercice comptable, qui commencera à la date de la constitution de la Société et devra se terminer le 31 décembre 2007.

15.2. Chaque année, l'Associé Commanditaire doit établir un inventaire, un rapport de gestion et prépare conformément avec la Loi applicable les états financiers de la Société.

**Art. 16. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'Assemblée Générale Annuelle des Associés devra se tenir, après chaque exercice comptable, le premier mardi du mois d'Avril et devra statuer sur le rapport de gestion, la balance des comptes et des pertes et profits, l'allocation des résultats et donner décharge au Gérant.

#### Art. 17. Allocation et distribution des pertes et profits.

17.1. Le profit net de la société, déterminé conformément au standard comptable Luxembourgeois, devra être alloué sur le compte des Associés au pro rata de leur moyenne pondéré de leur compte de capital durant l'année comptable.

17.2. Des distributions de bénéfices aux associés seront faites seulement jusqu'au degré des équilibres positifs de compte capital résultant des attributions de bénéfice et seulement si voté par (i) les Associés Commanditaires détenant au moins cinquante pour cent des intérêts du capital dans l'association, et (ii) l'Associé Commandité, tous agissant de bonne foi et à l'exercice de leur discrétion et dans le respect de l'opportunité financière de telles distributions.

17.3. L'Associé Commandité ne doit pas inciter l'Associé à faire une quelconque distribution:

- (a) à moins qu'il y ait suffisamment de liquidité disponible;
- (b) ou si cela rendrait l'Associé insolvable; ou

ce qui, rendrait l'Associé Commandité responsable de laisser la Société avec des fonds ou profits insuffisants, ce qui la rendrait dans l'impossibilité de pourvoir à ses obligations futures, engagements et frais.

17.4. Les pertes, si il y en a, devront être supportées par les Associé(s) Commanditaire(s) à proportion de la contribution par l'Associé à la Société et devront être déduit du compte de capital des Associé(s) jusqu'à ce que le montant de leur comptes de capital atteigne zéro. Les pertes qui resteront après l'application des provisions devront atteindre le négatif dans le compte de capital de l'Associé Commandité.

17.5. Chaque compte de capital négatif de l'Associé Commandité devra pleinement être restauré avant que chaque Associé Commanditaire ne soit autorisés à recevoir des allocations et distributions dans le respect de leurs comptes de capital et suivant la Section 16.1 des profits qui ont été engendrés suivant la dernière année comptable.

#### Art. 18. Dissolution et liquidation de la Société .

##### 18.1. Interdiction de mettre fin à la Société

Excepté ce qui est expressément stipulé dans cet accord, aucun Associé(s) n'a le droit, et chaque Associé(s) convient ici de ne prendre aucune décision qui conduirait à la dissolution, fin, liquidation de la Société. Aucun Associé(s) n'a le droit, et chaque Associé(s) convient ici de ne pas saisir les tribunaux dans le but de dissoudre, mettre fin ou liquider la Société, exception faite d'un quelconque droit donnée par cet accord ou applicable selon la Loi.

##### 18.2. Événements conduisant à la dissolution

La société peut être dissoute:

(d) grâce à une décision des Associés par le biais d'une résolution de l'Assemblée Générale des Associés prise suivant les conditions requises dans cet accord.

(e) suivant la survenance d'un événement spécifié par la Loi; ou

(f) par le biais de la banqueroute, dissolution, liquidation ou suppression de l'Associé Commandité à moins qu'un successeur ne lui ait été nommé.

La Mort, l'incapacité légale, la banqueroute, la dissolution ou l'insolvabilité d'un Associé ne doit pas per se dissoudre la société.

##### 18.3. Fin de la société

La dissolution de la Société sera effective au jour de la réalisation d'un des événements spécifiés dans la section 18.2 ce qui conduirait à la dissolution, mais la société ne prendra pas fin tant que tout les fonds n'auront pas été entièrement distribués, comme prescrit dans la Section 18.5 ci dessous.

Bien que la société soit dissoute et préalablement à la fin de la Société, comme précité, les affaires courantes de la Société et les affaires des Associés, continueront d'être régis par cet accord. Par delà la dissolution, l'Associé Commandité ou, si il n'y en a plus, le liquidateur nommé par la majorité des trois quarts (3/4) des Associés Commanditaires devront liquider les fonds de la Société et distribuer les sommes considérés dans cet accord.

#### 18.4. Clôture

Dans le cas d'une dissolution de la Société pour quelques raisons que ce soit, l'Associé Commandité devra commencer à clôturer les affaires et les investissements des Associés. L'Associé Commandité aura à sa discrétion illimitée tout les pouvoirs de déterminer la manière et les termes de la vente de fonds conformément à une telle liquidation prenant en considération l'activité et l'état du marché pertinent et les finances générales et les conditions économiques.

#### 18.5. Distributions sous liquidation

Les sommes récoltés lors de la liquidation devront être distribués par l'Associé Commandité suivant l'ordre de priorité qui suit:

- (a) En premier lieu, pour décharger ou faire les adéquates provisions pour toutes les dettes des Associés et passifs des créanciers, y compris, dans la mesure prévue par la Loi, les dettes dues aux Associés; et
- (b) En second lieu, à chaque fond de réserve pour lequel l'Associé Commandité l'aura jugé raisonnablement nécessaire pour n'importe quel contingent ou des passifs imprévus ou obligations de la Société; et
- (c) En troisième lieu aux associés, conformément à la section 16 ci dessus.

### **Art. 19. Divers.**

#### 19.1. Représentations et garanties

Chaque partie représente et garantie qu'à la date de cet Accord:

(a) Dans la mesure où il s'agit d'une personne morale, elle est dûment constituée et existant valablement en vertu des lois de sa juridiction et a plein pouvoir et autorité, sociétaire et tout autre, et tout permis et licences nécessaires pour poursuivre ses activités comme menées actuellement, de posséder ou détenir en vertu de prêt tous les biens possédés ou loués par elle et de conclure et réaliser ses obligations en vertu de cet Accord et tout autre accord nécessaire aux transactions envisagées ici ou de ce fait auxquelles elle est ou deviendra partie.

(b) L'exécution et la délivrance par elle, et l'accomplissement par elle de ses obligations en vertu de cet Accord ont été dûment autorisés par toutes les actions requises et (présument l'autorisation valable, l'exécution et la délivrance par chacune autre partie) cet Accord constitue une obligation légale, valable et contraignante, exécutoire et en accord avec ses termes.

(c) Ni l'exécution et la délivrance par elle de cet Accord, ni l'achèvement par elle de toutes transactions considérées ici ou par après, ni l'accomplissement par chaque Partie de leurs obligations ci-dessous ou par après, (i) s'oppose ou s'opposera ou violera à tous égards toute loi existante ou disposition gouvernementale, règlement, jugement ou décision ou tout ordre judiciaire ou administratif ou décret applicable ou contraignant ou à l'un quelconque de ses biens, (ii) s'oppose dans la mesure où c'est une personne morale ou s'opposera à ses documents sociaux, (iii) requiert ou requerra le consentement ou l'approbation, la notification, l'enregistrement, ou prenant tout autre action à cet égard, ou tout ordre, permission de renonciation, exemption, autorisation, consentement, approbation, enregistrement ou inscription de ou avec, toute Autorité Gouvernementale, mis à part pour les éléments ou approbations qui ont été obtenus ou les notifications données ou les inscriptions faites ou tout autre action prise.

(d) Il n'y a pas d'action, procès ou procédure en cours ou, en tenant compte de la situation réelle, après une enquête appropriée, de menaces devant une quelconque cour ou de tout autre commission gouvernementale ou publique, autorité ou agence, ou tout arbitre qui (a) si déterminé de manière préjudiciable, individuellement ou dans son ensemble, aurait un effet substantiellement préjudiciable sur la condition financière d'une Partie à sa capacité à accomplir ses obligations en vertu de cet Accord, ou (b) la mise en cause de la validité et du caractère exécutoire ou en relation avec tout autre voie déterminante à cet Accord ou les transactions envisagées ici ou par après.

#### 19.2. Assurances

19.2.1. Les Associés Commanditaires doivent promptement sur demande de l'Associé Commandité mettre en oeuvre toute action et adopter toute résolution requise ou conduisant à la mise en oeuvre d'arrangements par et entre eux et la Société en accord avec les dispositions de cet Accord.

19.2.2. Chacun des Associés doit exécuter et délivrer tous les documents et instruments et doit apporter tous ses efforts pour mettre en oeuvre toute action supplémentaire comme pouvant être raisonnablement nécessaire ou conseillée pour accomplir ou exécuter diligemment les transactions envisagées ici. De plus, à la première demande de la Société agissant par le biais de son Associé Commandité, les Associés doivent procurer toutes les informations nécessaires permettant à la Société d'accomplir ses obligations en vertu des règles du «Bénéficiaire Economique», en vigueur au Luxembourg.

#### 19.3. L'indivisibilité de l'Accord

Cet Accord constitue l'intégralité des arrangements et l'accord entre les Parties concernant son objet et remplace et révoque tous accords, engagements, arrangements, conceptions ou déclarations précédents de toute nature faits par les Parties ou l'une d'entre elles de manière orale ou écrite (et, si écrite, dans la forme ou non d'un projet) en relation avec

cet objet. Dans l'hypothèse d'une ambiguïté entre la formulation de cet Accord et l'un de ses Avenants, Annexes, Exposés ou Appendices, le texte de cet Accord doit prévaloir et les Parties doivent à chaque fois faire tous les amendements à ces Avenants, Annexes, Exposés ou Appendices de manière à donner pleine force et effet aux dispositions de cet Accord.

#### 19.4. Résiliation/ annulation

Les Parties renoncent par la présente au droit de rechercher la résiliation ou l'annulation de cet Accord. Les Parties expressément renoncent, au bénéfice des autres Parties, à tous leurs droits respectifs à suspendre l'exécution de l'une de leurs obligations ci-dessous dans le cas de manquement par l'une des Parties dans l'accomplissement de ses obligations ci-après.

#### 19.5. Renonciation

Le manquement de toute Partie à tout moment ou à chaque fois à requérir l'exécution de toute disposition doit en aucune manière affecter son droit à mettre en œuvre ultérieurement cette disposition.

#### 19.6. Invalidité

Si l'une des dispositions de cet Accord est ou devient invalide, illégale ou inapplicable de quelque manière que ce soit en vertu du droit, la validité, la légalité ou l'applicabilité des dispositions ne doivent en aucune manière être affectés ou détériorés.

#### 19.7. Notifications

19.7.1. Les notifications qui pourraient être ou sont requises doivent être données ci-après par l'une des Parties à une autre, à moins d'être autrement prévu par la présente, par écrit et doivent être considérées comme ayant été correctement données si elles ont été délivrées en personne ou si elles ont été envoyées par un service de courrier express ou par facsimilé, à l'adresse correspondante mentionnée à l'Annexe 1 ou à toute autre adresse pouvant être désignée par toute Partie par le biais d'une notification adressée à l'Associé Commandité (dans le cas d'une notification par l'Associé Commanditaire) et à l'Associé Commanditaire (dans le cas d'une notification par l'Associé Commandité) aux personnes et adresses mentionnées à l'Annexe 1.

19.7.2. Toute notification sera effectivement envoyée et sera considérée comme étant reçue:

(a) Au jour de réception lorsque toute lettre remise en main-propre est délivrée un Jour Ouvrable avant ou pendant les heures normales de travail;

(b) Le Jour Ouvrable suivant, lorsque toute lettre remise en main-propre est délivrée soit un Jour Ouvrable après les heures normales de travail ou tout autre jour;

(c) Le second Jour Ouvrable suivant le jour où a été postée toute lettre envoyée par poste dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'un envoi recommandé prépayé de première catégorie;

(d) Le troisième Jour Ouvrable suivant le jour où a été postée toute lettre provenant de l'étranger par lettre recommandée prépayée;

(e) Le jour de la transmission lorsque le facsimile or si c'est applicable, tout e-mail transmis un Jour Ouvrable avant ou pendant les heures normales de travail, étant assuré de la confirmation de la réception par destinataire supposé; ou

(f) Le Jour Ouvrable suivant lorsqu'un facsimile ou lorsque c'est applicable tout e-mail transmis soit lors d'un Jour Ouvrable en dehors des heures normales de travail soit tout autre jour, avec confirmation étant assuré de la confirmation de la réception par destinataire supposé.

19.7.3. Tous les consentements, notifications, accords ou approbations prévus ou permis par cet Accord doivent être écrits, et une copie signée doit être archivée et gardée avec les documents sociaux de la Société.

#### 19.8. Cocontractants

Cet Accord peut être exécuté avec autant de cocontractants, tous pris ensemble devant constituer un seul et même accord.

#### 19.9. Coûts

La société doit être responsable pour toutes les dépenses préliminaires engagées en relation ou en connexion avec la constitution de la Société, et l'exécution de cet Accord.

#### 19.10. Cession

Cet Accord peut être seulement cédé dans son intégralité, par tout Associé, par le transfert de ces unités dans la Société en accord avec cet Accord.

#### 19.11. Successeurs et cessionnaires

Excepté comme autrement spécifié dans cet Accord, cet Accord doit bénéficier et doit lier les héritiers, les exécutants, les administrateurs ou tout autre représentant, successeurs et cessionnaires des Parties respectives.

#### 19.12. Publication

Des extraits de cet Accord doivent être publiés dans la mesure et soumis aux conditions prescrites par la loi.

#### 19.13. Loi applicable

Cet Accord est soumis et interprété et à des effets en accord avec les lois du Grand-Duché du Luxembourg.

#### 19.14. Compétence

Les Parties s'accordent irrévocablement sur le fait que les juridictions compétentes de la ville de Luxembourg ont la compétence exclusive pour trancher tout différend qui pourrait naître concernant cet Accord et ainsi tout procès, action ou procédure en découlant doit être porté devant ces juridictions.

**Art. 20. Généralité.** Pour tout point non prévu au présent Accord, les Associés se référeront à la Loi.

*Souscription et libération*

Les Parts de la Société en Commandite ont été souscrites de la façon suivante:

1. ML POIVRE REAL ESTATE GP , prédésignée, une (1) unité de commandité
2. ML POIVRE REAL ESTATE 1, prédésignée, dix (10) unités ordinaires,
3. ML POIVRE REAL ESTATE 2, prédésignée, dix (10) unités ordinaires,
4. ML POIVRE REAL ESTATE 3, prédésignée, dix (10) unités ordinaires,
5. ML POIVRE REAL ESTATE 4, prédésignée, dix (10) unités ordinaires,
6. ML POIVRE REAL ESTATE 5, prédésignée, dix (10) unités ordinaires,

La totalité de ces Parts ont été libérées en espèces de sorte que le montant de cinq mille cent Euros (EUR 5.100,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant.

*Déclaration - Frais*

Le montant approximatif des coûts, dépenses, salaires ou charges, sous quelque forme que ce soit imputés ou facturés à la Société à l'occasion de sa constitution est estimé à environ EUR 2.000,-.

*Assemblée générale constitutive*

Les parties ci-dessus désignées, représentant la totalité du capital souscrit, considérant qu'elles ont été dûment convoquées, ont tenu une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des Associés et, ayant déclaré l'Assemblée régulièrement constituée, ont adopté la résolution unique suivante à l'unanimité:

Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que, sur requête des parties présentes ci-dessus mentionnées, le présent acte a été rédigé en anglais et sera suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties présentes, en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du document ayant été donnée aux personnes présentes, dont les noms, prénoms, états civils et domiciles respectifs sont connus du notaire, lesdites personnes présentes ont devant notaire signé ensemble le présent acte.

Signé: U. Brauer, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, Relation: LAC/2007/43825. — Reçu 51 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008021789/242/702.

(080020184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

**Fin.Ind.Int. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.038.

Le bilan au 31 octobre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

*Pour le Conseil d'administration*

Signature

Référence de publication: 2008021983/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10554. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080020035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

**Fin.Ind.Int. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.038.

Le bilan au 31 octobre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

*Pour le Conseil d'administration*

Signature

Référence de publication: 2008021984/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10552. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

**Aviva Multimanager Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 99.005.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth day of December,

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

AVIVA FUND SERVICES, Société Anonyme, with registered office 34, avenue de la Liberté, L-1013 Luxembourg hereby represented by M<sup>e</sup> Ingrid Robert, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 21 December 2007, which, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party acting in its capacity as sole shareholder of the Company has requested the undersigned notary to document the following:

I. That the appearing party is the sole shareholder of the Company incorporated by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg of 12 February 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N<sup>o</sup> 290 of 12 March 2004 and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number B-99.005.

II. That the net asset value of the Company amounts to 1 Euro.

III. That the appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV. That the appearing party as sole shareholder of the Company declares explicitly to proceed with the immediate dissolution and liquidation of the Company.

V. That the appearing party declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company and that the liquidation of the Company is thus terminated without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company, as if it had always been its own.

VI. That as a consequence of such liquidation full discharge is granted to the directors for the carrying out of their mandate up to the date of this deed and the Company is dissolved.

VII. That the shareholder's register of the dissolved Company is cancelled.

VIII. That the records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company.

*Cost estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be paid by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand (1,000) Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

AVIVA FUND SERVICES, Société Anonyme, ayant son siège social à 34, avenue de la Liberté, L-1013 Luxembourg,

représentée aux fins des présentes par Maître Ingrid Robert, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 21 décembre 2007, qui, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. Le comparant est le seul et unique actionnaire de la Société constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 12 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N<sup>o</sup> 290 du 12 mars 2004 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro B 99.005.

II. Que la valeur nette d'inventaire de la Société s'élève à 1 Euro.

III. Que le comparant, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV. Que le comparant en tant qu'actionnaire unique de la Société déclare expressément procéder à la dissolution immédiate et à la liquidation de la Société.

V. Que le comparant déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société et que la liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux, comme si ceux-ci avaient toujours été les siens.

VI. Que par suite de cette liquidation décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de cet acte et que la Société est dissoute.

VII. Qu'il est procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VIII. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présent acte, est estimé à mille (1.000) euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Robert, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008. LAC/2008/847. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008021896/5770/85.

(080020269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

#### **AZ Poids Lourds, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3487 Dudelange, ancienne route de Hellange.

R.C.S. Luxembourg B 135.865.

#### — STATUTS

L'an deux mille sept, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

- La société anonyme TRANSALLIANCE EUROPE, avec siège social à L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 32.666,

ici représentée par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer par la présente.

### **Titre I<sup>er</sup> .- Objet - raison sociale - durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de AZ POIDS LOURDS.

**Art. 3.** La société a pour objet:

- la distribution de pièces détachées,
- le négoce de véhicules d'occasion,
- la préparation et mise en service des véhicules,
- le négoce, la centralisation et la gestion des pièces automobiles,
- l'entretien, la réparation, la remise en état des véhicules, mécanique et carrosserie,
- l'organisation de formation en entreprises, et
- en ce compris, toutes les activités connexes à ces réalisations.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Généralement elle pourra effectuer toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, ou à tout autre objet similaire ou connexe au Luxembourg et à l'étranger.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Dudelange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

### **Titre II.- Capital social - parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, souscrites par l'associée unique, la société anonyme TRANSALLIANCE EUROPE, avec siège social à L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III.- Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le ou les gérant(s) de la Société assume, sous sa responsabilité, la direction de la Société. Il(s) représente(nt) la Société dans ses rapports avec les tiers.

Il(s) est(sont) investi(s), dans la limite de l'objet social, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs que la loi et les présents statuts attribuent expressément à la collectivité des associés.

Le ou les gérant(s) de la Société devra, par ailleurs, se conformer aux dispositions du règlement intérieur de la société approuvé par la collectivité des associés.

Dans ses rapports avec les tiers, le ou les gérant(s) de la Société engage(nt) la Société même par les actes qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer, compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le ou les gérant(s) de la Société peut(vent) consentir à tout mandataire de son (leur) choix toutes délégations de pouvoirs qu'il(s) juge(nt) nécessaires, dans la limite de ceux qui lui (leur)sont conférés par la loi et les présents statuts.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV.- Dissolution - liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

##### *Libération des parts sociales*

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

##### *Résolutions prises par l'associée unique*

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-3487 Dudelange, Ancienne route de Hellange, (Site «WSA» - Krakelshaff).
- 2.- Monsieur Alexandre Michel, mandataire de sociétés, né à Nancy, (France), le 6 novembre 1970, demeurant à F-54130 Saint-Max, Chemin stratégique, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

24500

*Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante, représentée comme dit ci-avant, au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le mandataire de la comparante.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 décembre 2007. Relation GRE/2007/5905. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008021889/231/132.

(080020656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

**Pavix Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 73.258.

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PAVIX HOLDING S.A., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.258, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 142 du 14 février 2000, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, en date du 21 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 687 du 28 août 2001.

L'assemblée est présidée par Madame Pascale Nutz, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Carlo Noel, employé privé, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Cindy Coulon, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et l

ortés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.629.500,- (deux millions six cent vingt-neuf mille cinq cents euros) à EUR 4.629.500,- (quatre millions six cent vingt-neuf mille cinq cents euros) par l'émission de 20.000 (vingt mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, par incorporation au capital de bénéfices reportés.

2.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.629.500,- (deux millions six cent vingt-neuf mille cinq cents euros) à EUR 4.629.500,- (quatre millions six cent vingt-neuf mille cinq cents euros), par l'émission de 20.000 (vingt mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, par incorporation au capital de bénéfices reportés.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide que les 20.000 (vingt mille) actions nouvelles seront attribuées gratuitement aux actionnaires en démembrement de propriété.

La justification de l'existence desdits bénéfices reportés a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un bilan de la société où apparaissent lesdits montants, leur affectation en tant que réserves ayant été dûment approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 4.629.500,- (quatre millions six cent vingt-neuf mille cinq cents euros), représenté par 46.295 (quarante-six mille deux cent quatre-vingt-quinze) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 2.700,- €.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Nutz, C. Noel, C. Coulon, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007. LAC/2007/44054. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2008.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008021908/212/64.

(080020483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

---

**Nomadic, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 112.384.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

*Pour la société*

PKF WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2008021993/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00688. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080020051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

---

**Aleman Cordero Galindo & Lee (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 31.908.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008021988/275/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2008, réf. LSO-CN00135. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080020046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

---

**Gabien Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.799.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

*Pour le Conseil d'administration*

Signature

Référence de publication: 2008021985/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10549. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080020039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

**Continental Finance Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 64.751.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg le 18 janvier 2008, a pris la résolution suivante:

L'Assemblée élit administrateur, M. Hugh Vinter, Investment Manager, né le 21 avril 1947, à Brighton (United Kingdom), demeurant à 34, Airedale Avenue London W4 2NW (U.K.)

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

P. Cahen

*Administrateur Délégué*

Référence de publication: 2008021873/3392/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01672. - Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080020680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

**BRE/Europe Hotel Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 21.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.624.

In the year two thousand and seven, on the fourth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

BRE/EUROPE 4-B S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under section B number 130.233,

here represented by Ms. Virginie Lepage, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on 4 December 2007, which proxy, after having been initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the «Sole Shareholder») of BRE/EUROPE HOTEL HOLDING II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 26 June 2007, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1789 of 23 August 2007, registered with the Luxembourg trade and companies register under section B number 129.624 (the «Company»).

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to convert, with immediate effect, the share capital of the Company from its current currency expressed in Euro into Swiss Francs at the exchange rate of 1.65255 EUR/CHF. The amount of the share capital of the Company will consequently be fixed at twenty thousand six hundred fifty-six Swiss Francs and ninety centimes (CHF 20,656.90).

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to convert consequently the existing five hundred (500) shares of the Company into four hundred twenty (420) shares having a par value of fifty Swiss Francs (CHF 50.-). All the four hundred twenty (420) new shares are allocated to the Sole Shareholder.

*Third resolution*

The Sole Shareholder further resolves to increase the share capital of the Company, with immediate effect, from its current amount of twenty thousand six hundred fifty-six Swiss Francs and ninety centimes (CHF 20,656.90) by an amount of three hundred forty-three Swiss Francs and ten centimes (CHF 343.10) to bring it to an amount of twenty-one thousand Swiss Francs (CHF 21,000.-) without issuing new shares.

An additional amount of three hundred sixteen Swiss Francs and twenty-six centimes (CHF 316.26) will be allocated to the share premium account of the Company.

The amount of six hundred and fifty-nine Swiss Francs and thirty-six centimes (CHF 659.36) is as of now fully available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate.

*Fourth resolution*

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty-one thousand Swiss Francs (CHF 21,000.-), represented by four hundred twenty (420) shares having a par value of fifty Swiss Francs (CHF 50.-).»

*Expenses*

For the purpose of registration the amount of CHF 659,36 is valued at EUR 399.-.

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 1,900.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

**Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:**

Im Jahre zweitausendsieben, den vierten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

BRE/EUROPE 4-B S.à r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit Sitz in 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 130.233,

hier vertreten durch Frau Virginie Lepage, maître en droit, wohnhaft zu Luxemburg, durch privatschriftliche Vollmacht, erteilt am 4. Dezember 2007, die nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt wird, um mit derselben registriert zu werden.

Die erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter (der «Alleinige Gesellschafter») von BRE/EUROPE HOTEL HOLDING II S.à r.l., einer société à responsabilité limitée mit Sitz in 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, gegründet am 26. Juni 2007 gemäß einer Urkunde des amtierenden Notars, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1789, vom 23. August 2007, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 129.624 (die «Gesellschaft»).

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Der Alleinige Gesellschafter beschließt, das Gesellschaftskapital mit sofortiger Wirkung, von Euro in Schweizer Franken zu konvertieren, auf Grundlage eines Wechselkurses von 1,65255 EUR/CHF. Der Betrag des Gesellschaftskapitals wird somit auf zwanzigtausendsechshundertsechsfünzig Schweizer Franken und neunzig Rappen (CHF 20.656,90) festgelegt.

#### Zweiter Beschluss

Im Anschluss an den oben genannten Beschluss beschließt der Alleinige Gesellschafter, die bestehenden fünfhundert (500) Anteile der Gesellschaft in vierhundertzwanzig (420) Anteile mit einem Nennwert von fünfzig Schweizer Franken (CHF 50,-) umzuwandeln. Alle vierhundertzwanzig (420) neuen Anteile werden von dem Alleinigen Gesellschafter gehalten.

#### Dritter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt, das Gesellschaftskapital mit sofortiger Wirkung um dreihundertdreißig Schweizer Franken und zehn Rappen (CHF 343,10) zu erhöhen, um es von seinem gegenwärtigen Betrag von zwanzigtausendsechshundertsechsfünfzig Schweizer Franken und neunzig Rappen (CHF 20.656,90) auf einen Betrag von einundzwanzigtausend Schweizer Franken (CHF 21.000,-) zu bringen, ohne dabei neue Anteile auszugeben.

Ein zusätzlicher Betrag von dreihundertsechzehn Schweizer Franken und sechsundzwanzig Rappen (CHF 316,26) wird der Kapitalrücklage der Gesellschaft zugewiesen.

Der Gesellschaft steht ein Betrag von sechshundertneunundfünfzig Schweizer Franken und sechsunddreißig Rappen (CHF 659,36) zur Verfügung, wie dem unterzeichneten Notar anhand einer Bankbescheinigung nachgewiesen wurde.

#### Vierter Beschluss

Im Anschluss an den vorangehenden Beschluss beschließt der Alleinige Gesellschafter, den ersten Absatz des Artikels 6 der Gesellschaftssatzung abzuändern, der nun wie folgt lautet wird:

« **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt einundzwanzigtausend Schweizer Franken (CHF 21.000,-), aufgeteilt in vierhundertzwanzig (420) Anteile mit einem Nennwert von je fünfzig Schweizer Franken (CHF 50,-).»

#### Kosten

Zwecks Einregistrierung wird die Summe von CHF 659,36 auf EUR 399,- geschätzt.

Die der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 1.900,- geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass diese Urkunde auf Ersuchen der vorgenannten Partei in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung.

Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene, die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat die Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: V. Lepage, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007. Relation: LAC/2007/40734. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 17. Januar 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008021909/242/112.

(080020231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

---

#### **LAR Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 100.646.

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LAR PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 63-65, rue de Merl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 100.646, constituée suivant acte reçu en date du 19 avril 2004, publié au Mémorial C numéro 675 du 1<sup>er</sup> juillet 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 31 actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision de la mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur:

FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE S. à r.l. avec siège social à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Gibert, R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, Relation: LAC/2008/22. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008021726/211/60.

(080020578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

**Steriano Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.813.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

*Pour le Conseil d'administration*

Signature

Référence de publication: 2008021982/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10529. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080020034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

---

**Gabien Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.799.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

*Pour le Conseil d'administration*

Signature

Référence de publication: 2008021986/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10547. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080020041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

---

**Abacus Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 18.096.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur John Browning, né le 17 janvier 1956 à Salt Lake City, Utah (Etats-Unis), domicilié à N1 0LX Londres (Royaume-Uni), 71, Richmond Avenue,

représenté par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté par Monsieur Paul Marx, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme holding ABACUS HOLDING S.A. ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 18.096, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 15 janvier 1981, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 36 en 1981, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 27 mai 1987, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 305 en 1987.

II.- Que le capital social de la société anonyme holding ABACUS HOLDING S.A., pré-désignée, s'élève actuellement à trois cent mille Dollars US (USD 300.000,-), représenté par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de sept Dollars US et cinquante Cents (USD 7,50) chacune.

III.- Que le comparant est détenteur des titres au porteur représentant la totalité des actions de la prédite société anonyme holding ABACUS HOLDING S.A.

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme holding ABACUS HOLDING S.A., qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant déclare qu'il a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société anonyme holding ABACUS HOLDING S.A. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de six cent cinquante euros.

Le montant du capital social est évalué à EUR 209.073,80.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 janvier 2008, Relation GRE/2008/203. - Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008021757/231/53.

(080020210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

**AqualInvest Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 104.854.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Alain Thill, employé privé, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de AqualInvest INVESTMENTS LIMITED, une société de droit Caïman, ayant son siège social à Boundary Hall, Cricket Square, P.O. BOX 1111, Grand Cayman, KY 1-1102, Cayman Islands,

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée AqualInvest FINCO S.à r.l., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activites Syrdall, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 104.854, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 12 novembre 2004, publié au Mémorial C numéro 209 du 9 mars 2005 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Joseph Elvinger, en date du 6 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 1088 du 7 juin 2007, et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 août 2007, publié au Mémorial C numéro 2428 du 26 octobre 2007.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée AqualInvest FINCO S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq livres sterling (GBP 25,-) chacune.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société AqualInvest FINCO S.à r.l.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

Le montant du capital social est évalué à 17.325,02.- EUR.

Dont acte, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 janvier 2008, Relation GRE/2008/179. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008021753/231/51.

(080020229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

**B&B Project T (Lux 01) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 131.287.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth day of December.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BBEIF LH SUB 01 S.à.r.l., a private limited liability company incorporated and organised under the laws of the Luxembourg, with registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, duly represented by Mr Alain Thill, private employee, residing professionally at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster,

by virtue of a power of attorney, given under private seal (the Parent).

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

1. the Parent holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of B&B PROJECT T (LUX 01) S.à.r.l., incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.287 (the Company);

2. the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, prenamed, dated 3 August 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - No. 2225 of 6 October 2007 (the Mémorial C);

3. the Company's capital is set at EUR 12.500 (twelve thousand five hundred) represented by 500 (five hundred) shares in registered form, having a par value of EUR 25 (twenty-five) each, all entirely subscribed and fully paid in;

4. the Parent assumes the role of liquidator of the Company;

5. the Parent has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

6. the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation, hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;

7. the Parent as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

8. consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and

9. the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present deed at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Whereof the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, it signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BBEIF LH SUB 01 S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, dûment représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement au 3, route du Luxembourg, L-6130 Junglinster, en vertu d'une procuration émise sous seing privé (la Société Mère).

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

1. la Société Mère détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination B&B PROJECT T (LUX 01) S.à.r.l, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.287 (la Société);

2. la Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Jean Seckler, nommé précédemment, en date du 3 août 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N ° 2225 du 6 octobre 2007 (le Mémorial

3. le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;

4. la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;

5. la Société Mère a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;

6. la Société Mère, en sa qualité d'associé unique de la Société et bénéficiaire économique finale de l'opération, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;

7. la Société Mère, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que la Société Mère est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

8. partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

9. les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date du présent acte au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 janvier 2008, Relation GRE/2008/178. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008

J. Seckler.

Référence de publication: 2008021755/231/84.

(080020225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

**River Run Group Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 120.978.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twenty-first day of December.

Before Us Me Jean Seckler, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned,

Appeared:

Mr. Paul James Blanchfield, company director, residing in Dublin 6W, Terenure, Hazelbrook, Apt. 14, (Ireland),

represented, by virtue of a proxy given under private seal, by the public limited company FIDUCIAIRE EUROLUX, with registered office in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen,

here represented by Mr. Christian Dostert, private employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the mandatory and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the public limited liability company RIVER RUN GROUP LUXEMBOURG, with registered office in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 120,978, (hereinafter the «Company»), has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 22nd of September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2305 of the 9th of December 2006.

2) That the Company's capital is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one Euros (31.- EUR) per share.

3) That the appearing party, represented as said before, is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party, represented as said before, has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party, represented as said before, appoints itself as liquidator of the Company; and in his capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party, represented as said before, declares to irrevocably settle any present or future liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party, represented as said before, declares that he takes over all the assets of the Company and that he will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

9) That full and entire discharge is granted to the board of directors and statutory auditor for the performance of their assignment.

10) That the shareholder's register has been cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

#### Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euros.

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, the said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt et unième jour de décembre.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A comparu:

Monsieur Paul James Blanchfield, administrateur de société demeurant à Dublin 6W, Terenure, Hazelbrook, Apt. 14, (Irlande),

représenté, en vertu d'une procurations sous seing privé délivrées, par la société anonyme FIDUCIAIRE EUROLUX, avec siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen,

ici représentée par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme RIVER RUN GROUP LUXEMBOURG, avec siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 120.978, a été

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2305 du 9 décembre 2006.

2) Que le capital de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est l'actionnaire unique de la Société.

4) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

10) Que le registre d'actionnaires a été annulé.

11) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 janvier 2008, Relation GRE/2008/110. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008021744/231/101.

(080020243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

### **Questor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.781.

#### — DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh of December.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

Mr. Hans De Graaf, company director, born in Reeuwijk (The Netherlands), on April 19, 1950, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mr. David Sana, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed *ne varietur* by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr. David Sana, pre-named, declared and requested the notary to act:

I.- That the company (société anonyme) QUESTOR S.A., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 99.781, was incorporated by a deed received by Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on March 15, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 501 of May 13, 2004, and that the articles of association have been modified for the last time before the same notary on October 24, 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C under number 419 of February 25, 2006.

II.- That the capital of the company QUESTOR S.A., pre-named, presently amounts to thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

III.- That it derives from the share register that the appearing party is the holder of all the shares of the pre-named company QUESTOR S.A.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company QUESTOR S.A. which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that he has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the company QUESTOR S.A. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent directors and statutory auditor of the dissolved company for the performance of their assignment.

IX.- That the shareholder's register of the dissolved company has been cancelled.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Hans De Graaf, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

représenté par Monsieur David Sana, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté par Monsieur David Sana, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme QUESTOR S.A. ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 99.781, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 15 mars 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 501 du 13 mai 2004, et que les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant le même notaire en date du 24 octobre 2005, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 419 du 25 février 2006.

II.- Que le capital social de la société anonyme QUESTOR S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

III.- Que selon le registre des actionnaires, le comparant est l'actionnaire unique de la prédite société QUESTOR S.A.

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société QUESTOR S.A., qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant déclare qu'il a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société QUESTOR S.A. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de sept cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 janvier 2008, Relation GRE/2008/209. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008021758/231/98.

(080020208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

---

#### **Coparrinal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 38.910.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*COPARRINAL S.A.*

*SGG LIMITED*

*Administrateur*

*Signature*

*C. Schlessler*

*Administrateur, Président du Conseil d'Administrateur*

Référence de publication: 2008022015/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2008, réf. LSO-CN00134. - Reçu 24 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080020008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

---

#### **UBS (Lux) Structured Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.286.

Le bilan au 31 août 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

*Pour UBS (LUX) STRUCTURED SICAV*

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

M. Dinklage / O. Schütz

*Associate Director / Associate Director*

Référence de publication: 2008022020/1360/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08594. - Reçu 68 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080020733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

**Executive International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 99.090.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the ninth day of January.

Before the undersigned Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

ERAL MARKETING CORP., with registered office at Via Espana and Elvira Mendez Street, Delta Tower 14th Floor, Panama, Republic of Panama

here represented by Mr Max Mayer, employee, residing in L-2551 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on December 31st, 2007. Said proxy shall remain attached to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

I. That the corporation EXECUTIVE INTERNATIONAL S.A., having its principal office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, RCS Luxembourg section B 99.090 has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler on February 3rd, 2004, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, under number 353 of March 31st, 2004;

II. That the capital of the corporation EXECUTIVE INTERNATIONAL S.A. is fixed at thirty one thousand euros (31,000.- EUR) represented by one thousand (1,000.-) shares with a par value of thirty one euros (31.- EUR) each, fully paid;

III. That the appearing party is the sole Shareholder of the Company EXECUTIVE INTERNATIONAL S.A.;

IV. That the appearing party has decided to dissolve the company EXECUTIVE INTERNATIONAL S.A. with effect on December 31st 2007 date on which the business activity of the corporation has ceased;

V. That the company ERAL MARKETING CORP., prenamed, being sole owner of the shares and liquidator of EXECUTIVE INTERNATIONAL S.A., declares:

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;
- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it is irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

VI. With the result that the liquidation of EXECUTIVE INTERNATIONAL S.A. is to be considered closed;

VII. That full discharge is granted to the directors and the Statutory Auditor of the company for the exercise of their mandates except than in cases of gross negligence or wilful misconduct;

VIII. That the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at EUR 1,000.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le neuf janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

ERAL MARKETING CORP., ayant son siège social au Via Espana and Elvira Mendez Street, Delta Tower 14th Floor, Panama, République du Panama

ici représentée par Monsieur Max Mayer, employé, demeurant à L-2551 Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 31 décembre 2007,

laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la société EXECUTIVE INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, RCS Luxembourg section B 99.090 a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jean Seckler en date du 3 février 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 353 du 31 mars 2004;

II. Que le capital social de la société EXECUTIVE INTERNATIONAL S.A., précitée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune, entièrement libérées;

III. Que la comparante, prénommée, étant devenu seule propriétaire des actions de la Société EXECUTIVE INTERNATIONAL S.A.;

IV. Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société Anonyme EXECUTIVE INTERNATIONAL S.A. avec effet au 31 décembre 2007, date à laquelle l'activité de la société a cessé;

V. Que la société ERAL MARKETING CORP., prénommée, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société EXECUTIVE INTERNATIONAL S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;
- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

VI. De sorte que la liquidation de la société EXECUTIVE INTERNATIONAL S.A. est à considérer comme clôturée.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs à l'exception des cas de grande négligence et de méconduites totales;

VIII. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à 1.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Mayer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, Relation: LAC/2008/1455. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 30 janvier 2008.

P. Decker.

Référence de publication: 2008021767/206/92.

(080020313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

#### **Taragotshi Holding, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 110.760.

Suite aux lettres recommandées en date du 15 janvier 2008, il a été décidé que:

1. Le siège de la société est dénoncé avec effet au 15 janvier 2008;
2. La Convention de domiciliation en date du 15 septembre 2005 est résiliée avec effet au 15 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.  
*Pour la société*  
 PKF WEBER ET BONTEMPS S.à.r.l.  
*Réviseurs d'entreprises*  
*Experts comptables et fiscaux*  
 Signatures

Référence de publication: 2008022097/592/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00678. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080020125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

---

**Montpellier S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4249 Esch-sur-Alzette, 2, rue de Montpellier.

R.C.S. Luxembourg E 2.111.

constituée aux termes d'un acte tenu sous seing privé en date du 28 février 2001, publié au Mémorial C numéro 876 du 13 octobre 2001

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro E 2111.

Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (€ 2.500,-), représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 décembre 2007,

enregistré à Esch/Alzette A.C., le 4 janvier 2008, relation: EAC/2008/207,

- que le capital de la société a été converti en euros de sorte que le capital représentait deux mille quatre cent soixante-dix-huit euros et quatre-vingt-quatorze cents (€ 2.478,94). Pour arrondir ce capital et pour disposer d'un capital de deux mille cinq cents euros (€ 2.500,-), les associés ont déclaré qu'ils ont versé à la caisse de la société le montant de vingt et un euros et six cents (€ 21,06),

- que les associés ont décidé de modifier l'article cinq (5) des statuts comme suit:

**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (€ 2.500,-), représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale,

- que Madame Maria Do Céu Oliveira Pereira, née à Vinha da Rainha/Soure (Portugal), le 6 avril 1948, demeurant à L-1133 Luxembourg, 3, rue des Ardennes a déclaré donner à son fils Tony Olivier, encadreur, né à Luxembourg, le 11 janvier 1971, demeurant à L-4249 Esch/Alzette, 2, rue de Montpellier, qui a accepté quatre-vingt-quatorze (94) parts sociales,

- que suite à cette donation le capital est réparti comme suit:

1. Monsieur Tony Olivier, prénommé, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales . . . . .	99
2. Madame Maria Do Ceu Oliveira Pereira, prénommée une part sociale . . . . .	1
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Pour extrait conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 janvier 2008.

F. Kessler  
*Notaire*

Référence de publication: 2008021954/219/36.

(080020173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

---

**TD Aktiengesellschaft, Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 101.580.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
PKF WEBER ET BONTEMPS  
Signatures

Référence de publication: 2008021991/592/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00689. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

**Emerald First Layer "B" SA, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 80.395.

—  
**CLOTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 31 décembre 2007 que les actionnaires prononcent la clôture de la liquidation et déclarent que la société anonyme EMERALD FIRST LAYER «B» S.A. (en liquidation), ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

D. Bouzemarene.

Référence de publication: 2008022101/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM08869. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

**NT Human Services Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.030.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires et lors de la réunion du conseil d'administration en date du 14 janvier 2008*

1. Monsieur Daniel Galhano a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

3. Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour NT HUMAN SERVICES INVESTMENTS S.A.  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008022104/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2008, réf. LSO-CN00017. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

**Omega International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 47.070.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille sept, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société de droit panaméen AMADINE OVERSEAS S.A., ayant son siège social à Panama-City, 122 Via Espana, Bank Boston Building, 8th Floor (République du Panama),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme OMEGA INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg section B numéro 47.070, a été constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich en date du 25 mars 1994, publié au Mémorial C numéro 261 du 2 juillet 1994, et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 septembre 1996, publié au Mémorial C numéro 661 du 20 décembre 1996;

- suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 28 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 756 du 14 octobre 2000;

- suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 114 du 5 février 2003;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 mai 2007, publié au Mémorial C numéro 1561 du 26 juillet 2007.

II.- Que le capital social de la société anonyme OMEGA INTERNATIONAL S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions, chacune d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR), entièrement libérées.

III.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme OMEGA INTERNATIONAL S.A.

IV.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société anonyme OMEGA INTERNATIONAL S.A.

V.- Que sa mandante, en tant que liquidateur, déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 janvier 2008, Relation GRE/2008/176. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008022162/231/54.

(080020235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

#### **Enyo Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 109.002.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 novembre 2007*

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 novembre 2007 que:

- Monsieur Laurent Wallenborn, né le 19 décembre 1972 à Luxembourg et demeurant professionnellement à L-6492 Echternach, 2, rue Thoull est nommé commissaire aux comptes en remplacement de Madame Carole Cahen, démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES sàrl

Signature

Référence de publication: 2008022155/7262/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM08955. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

### **Sorin Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 109.475.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh of December.

Before Us Me Jean Seckler, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned,

Appeared:

The public limited company governed by the laws of Italy SORIN S.p.A., with registered office in I-20159 Milan, 17, Via Benigno Crespi, inscribed in the Trade Registry of Milan under the number 04160490969,

here represented by Mr. Roberto Manciocchi, private employee, professionally residing in L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the public limited company SORIN FINANCE LUXEMBOURG S.A., with registered office in L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 109.475, (hereinafter referred to as the «Company»), has been incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, on July 21st, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1309 of the 1st of December 2005.

2) That the Company's capital is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares of a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

3) That the appearing party, represented as said before, is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party, represented as said before, has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party, represented as said before, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party, represented as said before, in his capacity as liquidator of the Company declares that he irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party, represented as said before, declares that he takes over all the assets of the Company and that he will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

9) That full and entire discharge is granted to the board of directors and statutory auditor for the performance of their assignment.

10) That the shareholders register of the Company has been cancelled.

11) That the corporate documents of the Company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

#### Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euros.

24520

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the appearing party, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A comparu:

La société par actions régie par les lois d'Italie SORIN S.p.A., avec siège social à I-20159 Milan, 17, Via Benigno Crespi, inscrite au Registre de Commerce de Milan sous le numéro 04160490969,

ici représentée par Monsieur Roberto Manciocchi, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme SORIN FINANCE LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109.475, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 21 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1309 du 1<sup>er</sup> décembre 2005.

2) Que le capital de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représentée par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

3) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'actionnaire unique de la Société.

4) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

10) Que le registre des actionnaires de la Société a été annulé.

11) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: R. Manciocchi, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 janvier 2008, Relation GRE/2008/234. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008021763/231/99.

(080020192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

---

**Quercis Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 90.024.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil sept, le vingt-huit décembre.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Roger Zannier, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1223 Cologny, 2, Place du Trainant, ici représenté par Maître Véronique Wauthier, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 3 décembre 2007

laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, est devenu Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la société anonyme QUERCIS INVESTISSEMENT S.A. avec siège social à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 90.024

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 novembre 2002 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1815 du 27 décembre 2002

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social de la société, a requis le notaire d'acter qu'il

- est propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- a pleine connaissance des statuts de la société et en connaît parfaitement la situation financière.

Ensuite le comparant en sa qualité de bénéficiaire économique final de l'opération a déclaré dissoudre par les présentes la Société avec effet immédiat, et

en qualité de liquidateur de la Société il déclare que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, qu'en qualité d'Associé Unique il se trouve investi de tout l'actif et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Le comparant donne décharge pleine et entière aux membres du Conseil d'administration et au Commissaire aux Comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société QUERCIS INVESTISSEMENT S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date d'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. Wauthier, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008. Relation: LAC/2008/336. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 24 janvier 2008.

P. Decker.

Référence de publication: 2008021768/206/45.

(080020310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

---

**Capital Investment Management Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 36.777.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 8 octobre 2007*

En date du 8 octobre 2007, le Conseil d'Administration de CAPITAL INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY S.A. a décidé:

- d'accepter, avec effet au 8 octobre 2007, la démission de Monsieur Philippe Durand en qualité d'administrateur et de président de la société;

- de coopter Monsieur Olivier Storme, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité d'administrateur et de président de la société, avec effet au 8 octobre 2007, en remplacement de Monsieur Philippe Durand démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2008022147/1024/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08801. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

---

**Nepsa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 62.251.

—  
Suite à une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 8 novembre 2007 les résolutions suivantes ont été prises:

Acceptation de la démission des six administrateurs:

Darragh MacAnthony, Administrateur, Am Durrbach, Haus 2 Nr. 235, 6390 Engelberg, Suisse.

Michael John Liggan, Administrateur, Club Financiero, Jacinto Benaventes/n, 29600 Marbella, Espagne

Dominic Pickering, Administrateur, Club Financiero, Jacinto Benaventes/n, 29600 Marbella, Espagne

Sarah O'Callaghan, Administrateur, Club Financiero, Jacinto Benaventes/n, 29600 Marbella, Espagne

Nicola Shaw, Administrateur, Club Financiero, Jacinto Benaventes/n, 29600 Marbella, Espagne

SOLERO S.A., Administrateur, 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. B 90.842

Nomination de trois nouveaux administrateurs pour une durée de six ans:

Monsieur Marc Liesch, Administrateur, Luxembourg

Madame Andrea Thielenhaus, Administrateur, Luxembourg

INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A. Administrateur, Luxembourg

Acceptation de la démission du commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE FIBETRUST S.civ., 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg, R.C.S. E 1.485

Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

AUTONOME DE REVISION avec siège social à 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, R.C.S. E 955

Transfert du siège social vers 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

FIDUCIAIRE DE TREVES, S.C.

Agent Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008022146/723/31.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, réf. LSO-CM09891. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

---

**Archiduc Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 102.469.

---

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh of December.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Appeared:

Mr. Olivier Bernard Gilles Grinda, born in Nice (France), on June 16, 1946 and residing at 658 NW 99th Street, FL 33150 Miami, USA,

represented by Mr. Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting through his proxy holder, declared and requested the notary to act:

1.- That the public limited company ARCHIDUC INVESTMENTS S.A., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 102.469, was incorporated by deed of Maître Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie on August 13, 2004, published in the Mémorial C number 1087 of October 28, 2004.

2.- That the capital of the company ARCHIDUC INVESTMENTS S.A. presently amounts to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by thirty-one (31) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

3.- That the appearing party is the sole shareholder of the company ARCHIDUC INVESTMENTS S.A.

4.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company ARCHIDUC INVESTMENTS S.A. which has discontinued all activities.

5.- That the appearing party declares that it has taken over all the assets and liabilities of the company ARCHIDUC INVESTMENTS S.A.

6.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

7.- That the liquidation of the dissolved company ARCHIDUC INVESTMENTS S.A. is to be construed as definitely terminated.

8.- That full and entire discharge is granted to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates.

9.- That the share register has been cancelled.

10.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

**Expenses**

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at seven hundred and fifty Euro.

**Declaration**

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Olivier Bernard Gilles Grinda, né à Nice (France), le 16 juin 1946 et demeurant au 658 NW 99th Street, FL 33150 Miami, Etats-Unis d'Amérique,

représenté par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivré.

Laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

1.- Que la société anonyme ARCHIDUC INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 102.469, a été constituée suivant acte de Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 13 août 2004, publié au Mémorial C numéro 1087 du 28 octobre 2004.

2.- Que le capital de la société ARCHIDUC INVESTMENTS S.A. s'élève actuellement à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

3.- Que le comparant est l'actionnaire unique de la prédite société ARCHIDUC INVESTMENTS S.A.

4.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société ARCHIDUC INVESTMENTS S.A., qui a interrompu ses activités.

5.- Que le comparant déclare qu'il a repris tous les éléments d'actif et de passif de la société ARCHIDUC INVESTMENTS S.A.

6.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu au comparant et qu'il assure le paiement de toutes les dettes de la société, même inconnues à l'instant.

7.- Que la liquidation de la société ARCHIDUC INVESTMENTS S.A. est à considérer comme définitivement close.

8.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

9.- Que le registre des actions nominatives a été annulé.

10.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante Euros.

#### *Déclarations*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 janvier 2008, Relation GRE/2008/223. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008

J. Seckler.

Référence de publication: 2008021761/231/93.

(080020197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

#### **Millennium Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 71.571.

#### *Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 26 novembre 2007*

En date du 26 novembre 2007, le Conseil d'Administration de MILLENNIUM Sicav a décidé:

- d'accepter, avec effet au 26 novembre 2007, la démission de Madame Maria Helena da Silva Barreira Santos, en qualité d'administrateur,

- d'accepter, avec effet au 26 novembre 2007, la cooptation de Monsieur Jose Maria Oliveira da Cunha, MILLENNIUM BCP Fundos de Investimento, Av. José Malhoa, Lote 1686, P-1099 010 Lisbonne, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Madame Maria Helena da Silva Barreira Santos, démissionnaire.

Luxembourg, le 27 novembre 2007.  
Pour extrait sincère et conforme  
Le conseil d'administration  
Signatures

Référence de publication: 2008022148/1024/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08803. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

---

**Landia Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.775.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration  
en date du 10 décembre 2007*

1. La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. Monsieur Benoît Nasr, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 26 mai 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de 2011.
4. Monsieur Jean-Christophe Dauphin, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de 2011.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.  
Pour extrait sincère et conforme  
Pour LANDIA INVEST S.A.  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008022105/29/25.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2008, réf. LSO-CN00020. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

---

**Janisinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

R.C.S. Luxembourg B 77.132.

—  
**DISSOLUTION**

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 27 décembre 2007 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, a été ordonné.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.  
Pour avis sincère et conforme  
Pour JANISINVEST S.A. (liquidée)  
FIDCOSERV SARL  
Signature

Référence de publication: 2008022102/728/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03727. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

---

**Tervita S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 48.542.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

SOCEGO HOLDING LUX ESTABLISHMENT, une société de droit du Liechtenstein, avec siège social à FL-9490 Vaduz, Heiligkreuz 40,

ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé établie à Vaduz, le 18 décembre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme holding TERVITA S.A. (ci-après la «Société»), R.C.S. Luxembourg section B numéro 48.542, ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, a été constituée sous la dénomination de EMBAPAR S.A. suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 12 juillet 1994, publié au Mémorial C numéro 500 du 3 décembre 1994, dont la dénomination a été changée en TERVITA S.A. suivant acte reçu par le même notaire Jacques Delvaux en date du 19 octobre 1994, publié au Mémorial C numéro 39 du 25 janvier 1995, et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire prénommé, en date du 31 juillet 1996, publié au Mémorial C numéro 546 du 25 octobre 1996;

- suivant acte sous seing privé en date du 14 septembre 2001, publié au Mémorial C numéro 271 du 18 février 2002.

II.- Que le capital social de la société anonyme TERVITA S.A., prédésignée, s'élève actuellement à un million trois cent quarante-deux mille huit cents euros (1.342.800,- EUR), représenté par six cent dix (610) actions sans désignation de valeur nominale.

III.- Que la comparante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société TERVITA S.A.,

IV.- Que l'activité de la société TERVITA S.A. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme TERVITA S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour,

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des titres au porteur.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à neuf cents euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 janvier 2008. Relation GRE/2008/124. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008021765/231/56.

(080020180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

**MaMaison Résidences S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.678.

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MaMaison RESIDENCES S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (R.C.S. Luxembourg B 93.524), constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 164 du 15 février 2003 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire remplacé alors de résidence à Mersch, en date du 11 octobre 2006, publié au Mémorial numéro 2318 du 12 décembre 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alexander Semik, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les 11.457 (onze mille quatre cent cinquante-sept) actions de catégorie A et 22.371 (vingt-deux mille trois cent soixante-et-onze) actions de catégorie B étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Décision sur la mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

CEREM S.A., ayant son siège social au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 101.753, représentée par Messieurs Luc Leroi et Yves Desiront, agissant en qualité d'administrateurs.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Semik, A. Braquet, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, Relation: LAC/2007/42971. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008021711/242/63.

(080020080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

---

**Steriano Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.813.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

*Pour le Conseil d'administration*

Signature

Référence de publication: 2008021981/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10524. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

---

**Aleman Cordero Galindo & Lee (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 31.908.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008021987/275/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2008, réf. LSO-CN00133. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

---

**Winter Day S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 109.337.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

*Pour le Conseil d'administration*

Signature

Référence de publication: 2008021980/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10049. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

---